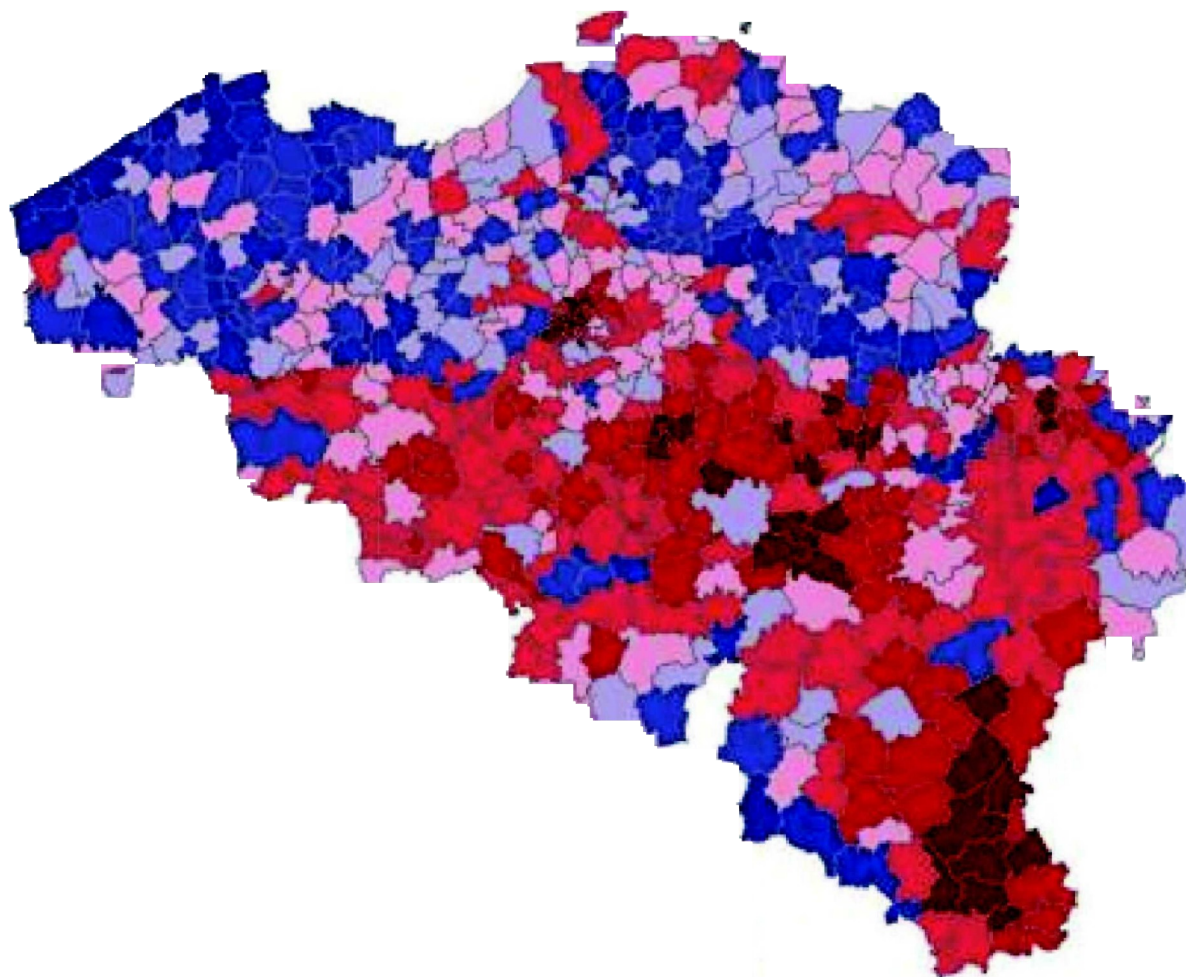


# Les communes vieillissent et ca leur coûte

«Il faut aussi des politiques qui rendent les communes plus attractives pour d'autres catégories de population.» **Arnaud DESSOY**

**1,5** million de pensionnés en plus en 2050, ce sont des rentrées en moins pour les Communes.



*Le coefficient de vieillissement (exprimé ici en %) commune par commune correspond au pourcentage de personnes de plus de 67 ans par rapport à l'ensemble de la population de moins de 18 ans. Par exemple, un coefficient de 100% signifie qu'il y a autant de personnes âgées de plus de 67 ans que de personnes de moins de 18 ans.*

26 à 50%	85 à 90%
50 à 65%	90 à 100%
65 à 75%	100 à 115%
75 à 85%	115 à 274%

## La population belge vieillit mais pas de la même façon dans toutes les communes. Et « les plus vieilles » devront payer toujours plus.

● **Alain WOLWERTZ**

La population vieillit et cela va faire mal aux finances des communes. Mais elles ne pourront pas dire qu'elles n'étaient pas prévenues, car l'étude « Impact du vieillissement de la population pour les acteurs locaux » publiée hier par la banque Belfius n'est pas le premier avertissement du genre.

En 2010, l'institution bancaire (qui s'appelait encore Dexia) faisait déjà le constat que le vieillissement de la population allait engendrer des dépenses supplémentaires pour les communes et amputer une part de leurs rentrées financières.

Rien n'a évidemment changé alors que les données actualisées de la banque annoncent 1,2 million de personnes âgées de 80 ans ou plus à l'horizon 2060. Soit 9,1 % de la population, contre 4,8 % aujourd'hui. À ce même horizon, 25 % de la population aura plus de 65 ans (pour 17 % aujourd'hui). Un boom des retraités qui entraînera un manque à gagner fiscal important pour les

communes et des dépenses supplémentaires aussi (voir ci-contre). 2060 c'est *loin*. Mais 2030, c'est presque demain. Or, « les sorties en masse du marché de l'emploi », note Belfius, c'est dès aujourd'hui et jusqu'en 2030 qu'elles se font sentir avec le plus d'acuité.

Ce vieillissement généralisé de la population belge nécessite évidemment une adaptation du modèle sociétal. Les politiques de santé, d'accompagnement social, de mobilité, de logement, d'infrastructures publiques, ... doivent être adaptées et ou revues à la hausse.

Un sacré défi où les communes ont un rôle essentiel à jouer et qui est d'autant plus complexe à relever que les *cheveux gris* ne poussent pas de manière uniforme sur le territoire national.

Ainsi, globalement, la Flandre vieillit plus et plus vite que la Wallonie et, surtout, que la région bruxelloise. Alors que le coefficient de vieillissement (voir explication sur la carte) était similaire en 2000 (autour de 70 %), il est aujourd'hui de 87,7 % en Flandre, 72 % en Wallonie et seulement 51,2 % à Bruxelles. Dans 10 ans, en

Flandre, il y aura ainsi autant de 67 ans et plus que de moins de 18 ans. La Wallonie n'y échappera pas non plus, mais reporte l'échéance à 2034.

Mais cette disparité des âges est bien présente aussi au niveau des communes d'une même région avec, dans une même région, un coefficient de vieillissement qui peut varier de 26,5 % à... 274 %. À titre d'exemple, entre Léglise et Vresse-sur-Semois, communes rurales distantes de quelques dizaines de kilomètres seulement, il y a plus de 10 ans d'écart d'âge moyen (35,4 contre 46,7 ans). ■

**Entre communes d'une même région, la différence de moyenne d'âge peut dépasser les 10 ans.**

**Dans 10 ans, en Flandre, il y aura autant de seniors que de jeunes de moins de 18 ans.**

## « Il faut aussi attirer les jeunes »

● **Interview : Alain WOLWERTZ**

**Amaud Dessoay (responsable des études en finances publiques chez Belfius), ce n'est pas la première fois que des études mettent les communes en garde concernant l'impact du vieillissement sur leurs finances. En tiennent-elles compte ?**

En plus de cette étude globale, nous mettons à disposition des communes une analyse personnalisée sur le vieillissement de leur population et sur l'adéquation entre leur niveau d'équipement et l'offre de services adaptés avec le niveau de leur population. Cela leur permet de mesurer l'enjeu et cela a effectivement déclenché des réflexions

dans certaines communes.

**Mais, au-delà de la réflexion, les communes prennent-elles la problématique à bras-le-corps ?**

C'est assez disparate, mais des projets d'investissements assez complets existent pour faire face à cette situation. À Waterloo, par exemple, où la population connaît un important vieillissement, des projets de maisons de repos, de résidences services, etc. sont mis en place. Les CPAS de Verviers et de Charleroi ont aussi lancé des projets en lien avec le vieillissement de leur population. Dans un milieu plus rural, les communes de Léglise et de Neufchâteau s'associent

pour développer des infrastructures pour personnes âgées. Donc, oui, les communes agissent.

**Mais ces communes qui doivent investir pour leur population vieillissante sont aussi celles qui voient leurs moyens financiers diminuer précisément à cause de ce vieillissement. Les pouvoirs subsidiaires, en l'occurrence les régions, en tiennent-ils compte ?** Non, ce n'est pas vraiment leur mode de raisonnement. C'est plutôt un mode de subsidiation qui est lié au projet lui-même, en dehors de tout contexte socio-économique.

**Ne faudrait-il pas justement soutenir plus ces communes qui connaissent ou vont connaître une perte financière et doivent en même temps faire face aux défis du « papy-**

**boom » ?**

C'est sans doute un élément dont il faudrait tenir compte, oui.

Mais ces communes doivent aussi mettre en place des politiques qui les rendent plus attractives pour d'autres catégories de population. Notamment pour rendre le logement et les terrains plus accessibles aux jeunes. ■

# Des aînés qui rapportent moins...

**Avec des revenus moindres, les personnes âgées**

participent moins aux finances communales, notamment via l'IPP.

**L'**argent qui rentre dans les caisses d'une Commune est, pour 80 %, lié à l'additionnel à l'impôt des personnes physiques (IPP) et au précompte immobilier.

Or, prévient Belfius, « ces deux postes subiront certainement une érosion à la suite du vieillissement de la population ».

L'IPP d'abord. Qui dit pension dit réduction des revenus. C'est encore plus vrai en Belgique, souligne la banque, que l'écart entre la pension légale et le revenu salarial des travailleurs âgés est parmi les plus importants des pays européens. En net et en moyenne, un jeune re-

traité perçoit 62 % du salaire qu'il touchait lorsqu'il était vieux travailleur. Et s'il gagne moins, il paie aussi moins d'impôts.

**1,5 million de pensionnés en plus en 2050**

Pire même : les pensions progressent moins rapidement que les salaires et, là aussi, cela

impacte l'IPP. Un manque à gagner qui promet d'être durable puisque si le pays compte 2 millions de retraités aujourd'hui (17,5 % de la population), ils seront plus de 3,5 millions en 2050 (30 % de la population).

Le lien entre l'âge des habitants et les rentrées au niveau du précompte immobilier semble moins évident. Pourtant, souligne Belfius, l'impact ne sera pas négligeable même s'il sera moindre.

« On constate que l'âge des habitants est directement lié à l'ancienneté de leur logement et indirecte-

ment au degré de confort des logements », analyse le rapport. Or, cette dynamique immobilière plus faible a une répercussion directe sur les revenus cadastraux des communes. Celles qui ne parviendront pas à attirer de jeunes propriétaires risquent donc de connaître un important manque à gagner à ce niveau également. ■

A.W.

## ...et qui coûtent plus cher

**Entre les infrastructures, les services et les pensions, les Communes mettent la main au portefeuille pour leurs seniors.**

**C'**est une projection établie par le centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) : d'ici 2025, il faudra entre 27 000 et 45 000 lits supplémentaires dans les maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS). Soit 1 800 à 3 000 lits à

« construire » chaque année alors qu'on atteint péniblement le millier ces dernières années. Et c'est sans compter sur la rénovation et le maintien à niveau des MR et MRS existantes. Autant dire que les Communes où la population est vieillissante vont devoir mettre la main au portefeuille même si, en moyenne, elles n'interviennent « que » pour 30 % dans la facture de ces infrastructures pour personnes âgées.

Mais ce n'est pas tout. Les CPAS (et donc indirectement les communes) ont aussi dans leurs prérogatives la mise en place de politiques à l'attention des personnes âgées, sou-

ligne Belfius.

Que ce soit en termes d'accompagnement psycho-social, de mobilité, les CPAS mettent la main au portefeuille pour les publics les plus vulnérables. Une part des personnes âgées, celles qui ont des revenus insuffisants notamment, en font partie.

**Pensions : 750 millions en plus pour les Communes**

Il s'agira aussi pour ces Communes et CPAS de mettre en place des alternatives au placement en institutions des personnes âgées en perte d'autonomie. Si les centres de jours et les aides à domicile

sont moins coûteux à terme, ils nécessitent des investissements qui grèveront aussi les finances communales.

Mais à ces coûts que l'on peut considérer comme indirects, s'ajoute une autre ardoise. Celle des pensions. Car si la population vieillit, le personnel communal n'échappe pas à la règle. Et là, ce sont les pensions qui font de plus en plus mal au trésor communal. Pour l'année 2016, a ainsi calculé l'Union des Villes et Communes de Wallonie, les pouvoirs communaux de tout le pays débourseront 750 millions supplémentaires pour les cotisations de pension. ■

A.W.